

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

vendredi 29 novembre 2013

PROCES VERBAL

Collège Etienne de
Flacourt



La séance est ouverte par le Principal à 17h40.

Etaient présents :

Membres à voix délibérative :

Dossier suivi par

- Administration : Jean-Philippe MOUD, Samuel DUCHESNE, Jackie MELARD, Rita RAKOTONDRAMASY

- Parents : FINISS Mamy

- Personnels : DUCLOS Eric, HO WEI KING Viviane, MAMISOA Sahondranirina, LARTIGUE Carole

Elèves: GATE Stéphanie, PIERALY Irvana

Téléphone/Fax
+ 261 20 94 426 68
GSM
+261 32 07 601 10

Mél

cftulear@moov.mg

Adresse :
Rue REFOTAKA
BP 227
TULEAR
MADAGASCAR

Membres à voix consultative : ANOUVARALY Amine (Président de l'APE)

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan de rentrée 2013/2014
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole
- Installation des diverses instances de l'établissement
- Budget 2014
- Question(s) diverse(s)

1. **Bilan de la rentrée.**

La rentrée scolaire c'est bien déroulée au niveau pédagogique. Le souci majeur est lié à la baisse importante des effectifs.

Cette diminution a des conséquences importantes au niveau de l'établissement.

En effet, il a été proposé la fermeture de 3 postes de résidents pour la prochaine rentrée scolaire : 1 au primaire, et 2 au secondaire. Par ailleurs, cela entrainera une incidence structurelle avec la suppression d'une classe au primaire et de deux classes au secondaire.

Cette prévision de structure pouvant encore être remaniée selon les effectifs élèves en 2014.



2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole

- Les sorties pédagogiques :

2/7

Le Directeur du primaire explique que le futur budget prévoit une sortie en bus pour chaque classe. Par ailleurs, les collègues qui souhaitent faire d'autres déplacements à pieds dans la ville seront autorisés à les effectuer.

De plus, en conseil des maitres, le choix d'un séjour avec nuitées s'est porté sur la classe de CM2. L'idée est de permettre aux élèves du primaire d'avoir au moins un séjour de ce type dans leur scolarité au collège.

- L'aide aux élèves :

Cette année mise en place des APC, elles se déroulent les lundis et mercredi de 11h25 à 12h10.

- Les dates importantes.

Le Directeur donne les « grandes » dates de l'année scolaire :

- Remise des cahiers d'évaluation : 18 décembre, 28 mars et 27 juin 2014.
- Fête de Noël le 19 décembre matin.
- Conseils d'école, 20 mars et 12 juin 2014.

3. Installation des instances de l'établissement

Le Principal propose l'installation des instances et conseils :

- Le Conseil de discipline :

- Principal
- DAF
- CPE
- 4 enseignants :
- 1 ATOSS :
- 3 parents :
- 2 élèves.

- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) :

- Principal
- Directrice primaire
- Infirmière
- CPE
- 2 enseignants (1 par degré) :
- 1 élève + 1 parent :



3/7

- Le conseil école-collège :

Le Principal explique que dans la nouvelle architecture du système éducatif français, les cycles actuels vont être modifiés pour assurer une meilleure continuité école collège.

Ainsi, il propose la répartition suivante :

- Le Principal
- L'IEN
- La CPE
- 3 enseignants du primaire (1 par cycle)
- 3 enseignants du secondaire (domaine littéraire, domaine scientifique et « autres »).

4. Budget 2014 :

Le projet de budget présenté ici est établi pour un effectif prévisionnel de 253 élèves à la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Principal revient sur les « grands » choix de ce budget :

- Maintien des crédits pédagogiques au même niveau que les années précédentes. De plus, cette année un effort important sera fait en direction du primaire : achats manuels, travaux en maternelle. Le Principal explique ce choix par la volonté de mettre en valeur le 1^o degré qui est la « porte d'entrée » de l'établissement.
- Hausse de salaires de 8.5% pour tous les personnels recrutés locaux. Il se félicite des négociations sur ce sujet lors du comité de gestion et de l'accord trouvé et du vote à l'unanimité de ce pourcentage.
- Augmentation de 7% des frais d'écolages, hausse limitée pour éviter l'érosion des effectifs et montrer aux familles la prise en considération des soucis économiques qui touchent la ville de Tuléar.

Les dépenses :

1) Frais de fonctionnement

- Eau, électricité, gaz, carburant (générateurs), produits pharmaceutiques, fournitures diverses (entretien, administration) :

Externat : 46 650 000 MGA (15628 €)

Internat : 26 500 000 MGA (9142€)

2) Dépenses d'enseignement et de documentation pédagogique

Externat : 50 000 000 MGA (17250€)

Internat : 0

3) Achat de marchandises



Externat – fournitures scolaires pour les élèves : 25 000 000 MGA (8625 €)

Internat - nourriture pour la cantine et les collations de maternelle : 84 800 000 MGA (29256 €)

4) Locations et entretien des biens mobiliers et immobiliers

Externat : 5 100 000 MGA (1760 €)

Internat : 37 000 000 MGA (19 512 €)

5) Assurances

4/7

Externat : 3 000 000 MGA (1 035 €)

Internat : 2 000 000 MGA (690 €)

5) Transports de marchandises, d'élèves, de personnels

Externat / Internat : 14 800 000 MGA (5106 €)

6) Frais de poste, téléphone, internet, autres frais bancaires

Externat : 22 300 000 MGA (7694 €)

Internat : 1 000 000 MGA (345 €)

7) Impôts et taxes divers

Externat : 150 000 MGA (52 €)

8) Dépenses des personnels locaux

Salaires, heures supplémentaires, remplacements, vacances, rémunération des personnels intérimaires, sociétés de service, honoraires des avocats et du cabinet d'expertise comptable, charges sociales, frais de justice, indemnités de fin de service, contribution HSA, HSE;

Externat : 511 585 126 MGA (176497 €)

Internat : 74 392 426 MGA (25665 €)

9) Participation aux dépenses des personnels AEF

Participation à la rémunération des personnels résidents (28%) + HSE/HSA + ISVL (100%)

2011 : 440 000 000 MGA (158 400 €)

2012 : 479 431 485 MGA (172 595 €)

2013 : 532 055 653 MGA (191 540 €)

2014 : 445 030 932 MGA (153 535 €)

10) Autres charges

Divers frais de gestion : 13 712 800 MGA (4730 €)

Bourses scolaires / reversement au service général et aux familles :
864 172 214 MGA (298139 €)

Participation aux frais du réseau AEF : 70 000 000 MGA (24150 €)

11) Intérêts des emprunts ANEF (construction)

Intérêt d'emprunt : terminé

12) Divers

Caisse de solidarité des personnels : 4 000 000 MGA (1390 €)



Perte au change :	60 000 000 MGA (20700 €)
Charges diverses financières :	2 000 000 MGA (690 €)
APP	16 521 739 MGA (5 625 €)

13) Provisions pour :

Risques perte au change+grosses réparations+litiges	4 000 000 MGA (1380 €)
---	------------------------

14) Dotations aux amortissements

105 000 000 000 MGA (36225€)

TOTAL GENERAL DES DEPENSES (externat / internat)

SERVICE GENERAL : 2 287 518 412 MGA

INVESTISSEMENT : 5 000 000 MGA

INTERNAT : 251 983 800 MGA

TOTAL GENERAL : 2 544 502 212 MGA

Les recettes:

Les recettes comprennent :

- Ce qui est versé par les parents ou pris en charge par les bourses scolaires de l'Etat français

- . Frais de scolarité, de première inscription, de réinscription
- . Frais d'internat, de cantine de collation en maternelle;
- . Revente des fournitures scolaires ;
- . Location des manuels scolaires (CP à 3^{ème})

- Les subventions de l'AEFE

Ce qui est versé par les parents ou pris en charge par les bourses scolaires de l'Etat français

1) Prestation de service :	1 310 846 412 MGA (558 302 €)
2) Revente des fournitures scolaires, et divers :	25 000 000 MGA (8265€)
3) Gain au change :	60 000 000 MGA (20700 €)
4) Produit divers :	1 500 000 MGA (517 €)

Les subventions de l'AEFE

- Bourses scolaires : 864 172 000 MGA (2980139 €)
- Projet d'établissement APP : 16 521 739 MGA (5 700 €)
- Décharges syndicales : 20 000 000 MGA (5 400€)

TOTAL GENERAL DES RECETTES (externat / internat)

- SERVICE GENERAL: 2 287 5180412 MGA (991 518 €)
- INTERNAT : 251 983 800 MGA (128 717 €)
- TOTAL GENERAL : 2 539 502 212 MGA (1 120 235 €)

5 Questions diverses.



Situation des personnels de 60 ans et + :

Suite à une rencontre avec l'inspection du travail, il a été demandé au comité de gestion du collège de faire acter par ce comité le principe d'autoriser les personnes de + de 60 ans de continuer à travailler dans l'établissement.

L'APE au regard de cette demande et des éléments du droit malgache a proposé la solution suivante :

6/7

- Les personnes de 60 ans et + seront autorisées à travailler au sein du collège. Leurs contrats seront requalifiés en contrat de « prestataire de services » pour une durée d'un an, renouvelable avec accord des deux parties. Enfin, il est décidé que la limite d'âge pour travailler au collège est fixée à 65 ans (sauf dérogation exceptionnelle). Par ailleurs, l'établissement payera la CNAPS pour ces personnels.
- FSE : Le président du FSE souhaite apporter les informations suivantes aux membres du conseil :
 - Le FSE a pour vocation de s'occuper de toutes les activités péri scolaires de l'établissement. Il est ouvert aux élèves, aux enseignants mais également aux parents d'élèves et leurs amis. Cette année, il compte 118 inscrits. Le FSE propose 13 ateliers pour les jeunes et 2 pour les adultes. Ces ateliers sont animés par 15 intervenants. Par ailleurs, le FSE a créé un poste de secrétaire pour gérer l'administratif et la buvette. L'an dernier, le FSE a offert à un groupe de collégiens issus de familles « défavorisées » ainsi que des familles gravement touchées par le passage du cyclone, un séjour de 3 jours à Mangily dans le centre de l'ONG Bel Avenir. Le FSE investit régulièrement dans du matériel sportif et de loisir (tentes, matelas) dont les collèges peuvent se servir lors de séjours hors de Tuléar. Enfin, la cotisation s'élève à 25000 AR. Il est rappelé que sur le site du collège se trouve un onglet FSE pour toutes les informations.
- Questions d'élèves :
 - Est-il possible de se rendre à l'internat à 11h30 pour les internes et les DP ?
 - Le Principal est d'accord sur le principe mais invite les élèves à se responsabiliser sur ce temps. En effet, les surveillants de l'internat sont occupés avec les plus « petits ». dès lors, soit les « grands » s'occupent dans le calme, soit ils devront rester en études au collège.
 - Est-il possible de repeindre la salle de sport avec des couleurs plus gaies ?



717

- Le collège vient de faire des efforts en maternelle dans ce sens. Pour autant, selon les crédits, le Principal est partant pour cet embellissement.
- Est-il possible de remettre le bal (sans alcool) de la fête de la musique ?
 - Le Principal explique aux élèves la décision prise l'an dernier. Autant, il se félicite de cette fête dans la journée avec les élèves et leurs familles, autant il ne peut assurer la sécurité de tous les participants le soir avec des « inconnus » dans l'établissement. De plus, cette année cette manifestation sera l'occasion d'un travail avec l'Alliance française, et il est possible que le bal se déroule en ville et non plus au sein du collège.
- Communication
 - Pour valoriser le collège et permettre le recrutement de nouveaux élèves, le Principal explique l'importance de la communication. En effet, il confirme le maintien des actions fédératrices sur la ville, la continuation du partenariat avec l'Alliance française avec la signature d'une convention le 10 décembre pour officialiser ces projets. Par ailleurs, il pense que sa décision d'installer les bureaux de l'agence consulaire au sein de l'établissement peut être un plus pour le collège. Enfin, il annonce que la réalisation des vidéos clips qui présentent et valorisent l'établissement seront certainement terminés fin décembre où début janvier, et que d'autres projets feront le « jour » début 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55

Le Président du CE

La Secrétaire de Séance

Jean-Philippe MOUD

Rita RAKOTONDRAMASY